

MODÈLE DE RÉSOLUTION MUNICIPALE
Démarche PFM - Formation du comité

Extrait du procès-verbal d'une séance du conseil municipal ou de ville de nom de la municipalité, tenue à indiquer l'endroit et l'adresse (ex. : à la salle du conseil, à l'hôtel de ville, situé au 123, rue Principale) le date, à l'heure

À laquelle étaient présent(e)s formant quorum sous la présidence de indiquer le nom de la mairesse ou du maire et de tous les conseillères et conseillers présents.

Était absent(e)s: indiquer le nom de la mairesse ou du maire et de tous les conseillères et conseillers absent(e)s.

Étaient également présent(e)s : la directrice générale/le directeur général, indiquer le nom de la direction générale et la greffière/le greffier, indiquer le nom de la greffière ou greffier.

Numéro de la résolution : №

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de ou la Ville de nom de la municipalité ou de la ville a présenté le date une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite à l'acceptation de la subvention octroyée par le ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales, la Municipalité de ou la Ville de nom de la municipalité ou de la ville désire réaliser la démarche de PFM ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de ou la Ville de nom de la municipalité ou de la ville entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité ou la Ville a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté ;

ATTENDU QUE la politique familiale municipale (PFM) relève d'un pouvoir de la Municipalité ou de la Ville lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des familles ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame ou Monsieur prénom nom, appuyé par Madame ou Monsieur prénom nom et résolu à l'unanimité¹ des conseillères et des conseillers de la Municipalité de ou de la Ville de nom de la municipalité ou de la ville

QUE le conseil municipal ou de ville

- procède à la création d'un comité de pilotage sous la présidence de la personne responsable des questions familiales (RQF).

Lequel comité aura le mandat :

- Réaliser l'ensemble des étapes relatives à la démarche.
- Prioriser les enjeux.
- Faciliter la circulation de l'information au sein du réseau de chacun des membres du comité de pilotage et dans la communauté.
- Recommander la PFM et son plan d'action pour adoption au conseil municipal.
- Assurer la mise en place de mécanismes de suivi.

Copie certifiée conforme

Ce (jour) jour de (mois) (année)

Prénom et nom

Greffière/greffier du conseil municipal ou de ville

¹ Si l'adoption se produit à la suite d'un vote partagé, inscrire « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** », puis détailler en dessous le résultat du vote, soit les votes pour la proposition, les votes contre la proposition et les abstentions.